

# Inondations : mieux prévenir grâce à des mesures durables



Jean-Paul Gagné

jean-paul.gagne@tc.ca  
Chroniqueur | @gagnejp

## J'aime

Grâce aux pressions des citoyens, le Collège des médecins jette du lest dans le contrôle des actes médicaux. Il vient d'accepter que les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) diagnostiquent des problèmes de santé courants et des maladies chroniques. La ministre de la Santé, Danielle McCann, prévoit ajouter 2000 IPS d'ici 2024-2025.

## Je n'aime pas

«Le cadre de protection de la vie privée de Facebook est une coquille vide», soutient Daniel Therrien, commissaire fédéral à la protection de la vie privée. Ce géant du Web aurait permis à Cambridge Analytica, qui a travaillé à l'élection de Donald Trump, d'obtenir les données de 87 millions d'utilisateurs, dont 622 000 Canadiens. En plus de manquer de rigueur à l'endroit de Facebook, Ottawa ne s'assure pas de percevoir les taxes et les impôts exigés de ses concurrents canadiens.

**N**ous venons de subir deux inondations majeures en deux ans. Ayant appris des dégâts énormes causés par celle de 2017, les municipalités et les citoyens étaient

beaucoup mieux préparés cette année pour affronter les caprices de Dame Nature. Bravo!

Malheureusement, nos gouvernements supérieurs ont montré à nouveau leur négligence à trouver des solutions durables. Comme en santé, on a préféré guérir plutôt que prévenir. Comble de l'insouciance, le gouvernement fédéral a mis fin, en 1996, au programme de réduction des dommages dus aux inondations, qui permettait de dresser des cartes des zones inondables. Ce programme coûtait entre 40 et 60 millions de dollars par année. Or, son programme d'indemnisation des victimes d'inondations lui a coûté 3,8 milliards de dollars de 1970 à 2014. En 2016, ces indemnités ont atteint 673 M\$ et on peut penser que celles de 2017 et 2019 lui coûteront encore plus cher. Il est évident que l'on aurait dû être plus prévoyant.

N'ayant pas été mises à jour, plusieurs de ces cartes sont devenues inutiles. Selon *The Globe and Mail*, 7 % des cartes disponibles datent des années 1970, 24 % des années 1980 et 22 % des années 1990. En 2015, Ottawa a débloqué une enveloppe de 200 M\$ en cinq ans pour permettre aux provinces de mettre à jour les cartes des zones inondables et élaborer des mesures d'atténuation des catastrophes, mais, selon *Le Devoir*, les provinces n'ont utilisé jusqu'à maintenant que 77 M\$ de ce programme. Il faut le maintenir et, surtout, que les provinces l'utilisent davantage. Étrangement, le gouvernement du Québec, qui a dû gérer une situation très difficile en 2017, ne s'en est pas prévalu. Une négligence qui nous coûte cher aujourd'hui!

Le gouvernement Legault se montre plus attentif et diligent. Il a créé un «groupe d'action ministériel» composé de huit ministres et qui aura deux mandats principaux: voir à indemniser rapidement les citoyens et les municipalités et se préparer pour le printemps 2020. Il importe certes d'indemniser correctement et rapidement les victimes de ce désastre écologique, mais que veut dire «se préparer pour le printemps 2020»?

De prime abord, on peut penser qu'il s'agira d'optimiser le programme d'indemnisation, de revoir les mesures d'intervention, de mettre en place différents plans d'action pour mieux protéger les immeubles situés dans les zones inondables et d'entreprendre avec les municipalités des discussions pour mieux encadrer l'octroi des permis de construction et de convaincre les citoyens de quitter leur demeure.

On peut prévoir que des maisons devront être rachetées par le gouvernement, que des rues devront peut-être être fermées et que des travaux d'aménagement seront requis pour convertir en espaces verts les milieux abandonnés. On comprend les municipalités et les citoyens de ne pas vouloir se retrouver avec un «quartier plein de trous», selon l'expression

de Maxime Pedneaud-Jobin, maire de Gatineau, où une centaine de maisons ont été détruites en 2017. Pour cela, nos décideurs devront faire preuve de leadership et être créatifs pour réaménager de façon intelligente des quartiers et même des centres-villes vulnérables aux inondations.

Les changements climatiques ne sont pas des «faits alternatifs». On en verra les effets désastreux de plus en plus souvent: inondations, ouragans, tornades, incendies de forêt, interruptions d'activité dues à la chaleur extrême (reports de vols aériens comme à Phoenix, l'an dernier, restriction au travail de construction le jour, désertification, assèchement de lacs et de cours d'eau, décès de personnes vulnérables, etc.).

## Tulsa, ville modèle

Au lieu de se concentrer sur le règlement des dommages, il faut maintenant travailler davantage en amont et trouver des solutions durables.

Sans créer une commission d'enquête, le groupe d'action du gouvernement Legault devrait aussi consulter des experts et aller voir ce qui se fait ailleurs pour mieux sécuriser

les citoyens et protéger les zones habitées. Par exemple, ils pourraient s'inspirer de ce qui a été fait à Tulsa, en Oklahoma, qui a agi avec détermination après avoir été durement éprouvée par des inondations dans les années 1970 et 1980. En 1984, une crue soudaine a causé la mort de 14 personnes, détruit ou endommagé 5000 bâtiments. Un conseil consultatif a été créé à cet effet. En plus des digues, on a aménagé des réseaux de drainage et des terrains d'activités sportives (soccer, football, etc.), qui peuvent servir de réservoirs lors des inondations. Des frais spéciaux sont imposés aux promoteurs immobiliers.

Grâce aux initiatives de la ville, les propriétaires bénéficient d'une réduction substantielle de leur prime d'assurance pour les dommages causés par l'eau. Cette assurance est obligatoire aux États-Unis pour les propriétés situées dans des zones à risque. Les assureurs sont privés, mais les primes sont contrôlées par une agence fédérale [voir fema.org]. Pourquoi n'aurait-on pas une telle protection au Canada?

Si on ne veut pas avoir les mêmes résultats, le moment est venu de penser et de faire autrement. ☐



**PRIX FEMMES D'AFFAIRES du Québec**

# Mesdames

**POSEZ VOTRE CANDIDATURE**

Depuis 2001, les Prix Femmes d'affaires du Québec reconnaissent les Québécoises qui s'illustrent dans le monde des affaires.

**Une invitation à soumettre votre candidature dans l'une des 9 catégories :**

- Entrepreneure : petite, moyenne ou grande entreprise
- Entrepreneure active à l'international
- Nouvelle entrepreneure
- Cadre, dirigeante ou professionnelle : entreprise privée, organisme public ou parapublic ou organisme à but non lucratif
- Bénévole fortement engagée

PRÉSENTÉ PAR :



EN COLLABORATION AVEC :



PARTENAIRES ARGENT :




Québec

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 13 juin 2019  
Formulaire d'inscription • www.prix.rfaq.com • INFO : prix@rfaq.com • 514 521-2441 ou 1 800 332-2683

PARTENAIRES BRONZE












